

**A compter du 2 octobre 2017,  
les jours de collecte  
en bac changent sur Riom...**

**Consultez la nouvelle  
carte des collectes  
en dernière page.**



## Optimiser la collecte pour maîtriser les coûts

(ACTUALITE p.3)



### ACTUALITE / p.3

**Optimiser la collecte de vos déchets  
pour maîtriser les coûts**



### DOSSIER / p.4-5-6-7

**Zoom sur le coût et le fonctionnement du service public de gestion des déchets**

- De la TEOM à la TEOMi : pour une taxe plus équitable
- Que paie la TEOMi ?
- Que devient ma poubelle ?
- Ma poubelle
- Mon Point d'Apport Volontaire
- Verre, textile et carton
- Ma déchèterie
- Réduire ses déchets



**Jusqu'ici, le montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** dépendait non pas de la quantité de déchets produits, ni du nombre de personnes au foyer ou de leurs revenus, mais essentiellement de la commune où se situe votre logement. Certains paient 100€, d'autres 600€, voire plus.

Pour rendre cette contribution plus juste et la rapprocher du coût réel de collecte et de traitement des déchets (289€ par an et par foyer), les élus des 131 communes composant le SBA ont adopté la tarification incitative, liée à la production de déchets.

Et ça marche ! En 2016, chaque habitant du SBA a produit 10 kilos d'ordures ménagères de moins qu'en 2015. C'est autant de déchets en moins à collecter et surtout à valoriser et à traiter au VALTOM. Ainsi, le SBA a pu diminuer d'un million d'euros le montant total de taxe cette année et baisser le taux de la taxe de 5,8 %.

Avec l'installation des Points d'Apport Volontaire en centre-ville et les efforts de tous pour réduire les déchets, seul un tiers des bacs est présenté au camion de collecte à chaque tournée. Il est désormais possible d'optimiser la collecte à Riom, comme sur le reste du territoire du SBA.

Dès le 2 octobre, un nouveau calendrier de collecte est mis en place pour les bacs. Ce nouveau calendrier va permettre de nouvelles réductions des coûts de collecte. Ces efforts ont un prix, ils doivent vous profiter.

**Le Président, Jean-Claude MOLINIER**



## Flash Info

**www.sba63.fr  
à votre service !**

Le site **www.sba63.fr** a été repensé pour vous permettre de trouver la bonne info en quelques clics : vos jours de collecte, les astuces pour réduire votre poubelle, la simulation de votre taxe incitative, l'emplacement des colonnes à ordures ménagères, emballages recyclables, verre ou textile, les règles du tri ou encore l'accès à votre compte personnel...

**Retrouvez les jours et points de collecte de la ville de Riom, en rubrique «collecter».**

**Pour ne rien manquer de l'actualité du SBA...**

**Inscrivez-vous à la Newsletter**

[www.sba63.fr](http://www.sba63.fr)



**Retrouvez le SBA sur Facebook**

[www.facebook.com/syndicatduboisdelaumone](http://www.facebook.com/syndicatduboisdelaumone)

**SBA Infos n°28 (édition spéciale Riom) - Septembre 2017**

Magazine d'informations du Syndicat du Bois de l'Aumône

13 rue Joaquin Perez Carretero / Zone de Layat II / 63 200 RIOM / 04.73.647.444 / [www.sba63.fr](http://www.sba63.fr) / [conseilsager@sba63.fr](mailto:conseilsager@sba63.fr)

**Directeur de la publication :** Jean-Claude Molinier, Président

**Rédaction & réalisation :** service communication du SBA

**Crédits photos :** SBA, Fotolia, Eco-Emballages, Eco-Systèmes

**Impression :** imprimé avec des encres végétales sur papier recyclé à 8 500 exemplaires

Dépôt légal en cours / ISSN 1771-0669

**TERRITOIRE  
ZÉRO DÉCHET**



**GASPILLAGE**





## Optimiser la collecte de vos déchets pour maîtriser les coûts

### Comment le SBA maîtrise les coûts ? La recette est simple !

D'un côté, des Points d'Apport Volontaire (P.A.V.) ont été installés depuis 2014 dans 40 centres-bourgs du territoire, avec près de 13 000 foyers concernés et beaucoup de poubelles individuelles ou collectives supprimées, qui ne sont plus collectées par le camion habituel.

D'un autre côté, il y a la mise en œuvre de la tarification incitative. En 2016, le SBA a pu mesurer son impact sur le comportement des usagers. Les quantités d'ordures ménagères (issues du bac vert ou P.A.V.) collectées ont baissé de 10 kg par habitant entre 2015 et 2016. Par ailleurs, beaucoup moins de bacs sont présentés à la collecte chaque semaine (les usagers sortent désormais leur bac lorsqu'il est plein, moins souvent, au lieu de le présenter à moitié vide toutes les semaines).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le SBA a donc adapté son service aux nouvelles habitudes des foyers, économisant 16 tournées de collecte hebdomadaires sur l'ensemble du territoire. Moins de poubelles à collecter, c'est donc moins de camions au départ des dépôts du SBA, moins de kilomètres parcourus, c'est aussi 1 million d'euros économisé dès cette année et une baisse du taux de taxe (d'ordures ménagères) de 5,8% pour 2017.

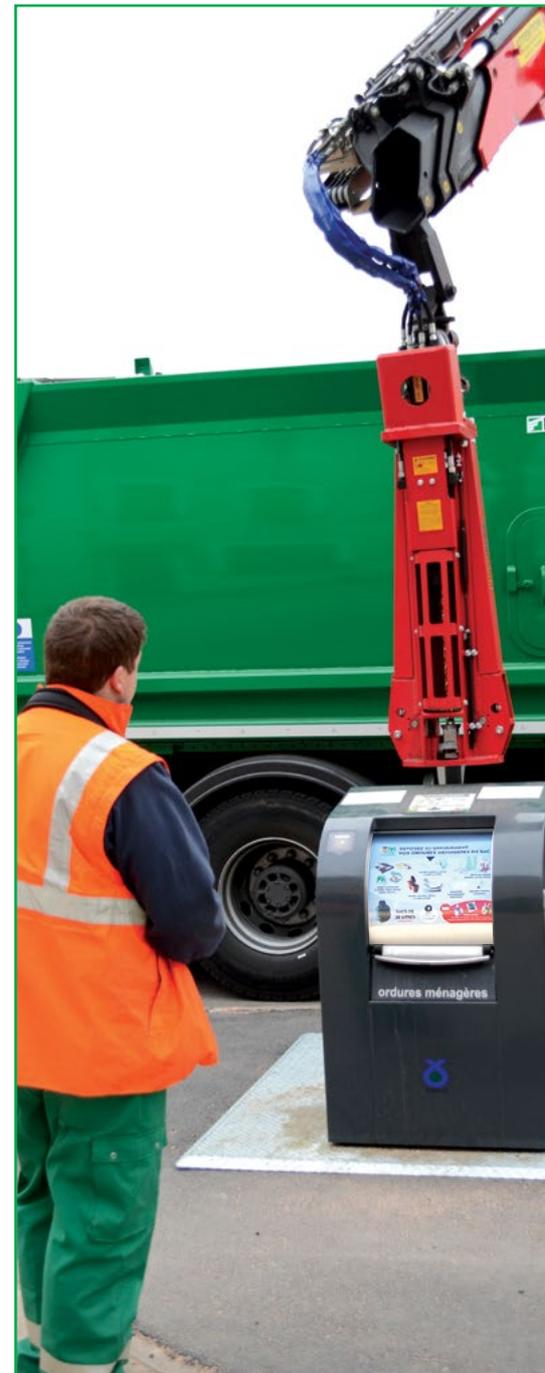
### Riom rejoint les 130 communes du SBA

A Riom, le centre-ville a lui aussi été équipé de colonnes enterrées. Dans le même temps, les Riomois ont réduit leurs quantités de déchets et leurs présentations de bac à la collecte (chaque jour de collecte, 1 poubelle sur 3 est présentée au camion).

Aussi, au vu des données de collecte enregistrées depuis le début de l'année, les collectes des zones pavillonnaires peuvent être optimisées : **dès le 2 octobre, la poubelle verte sera collectée une fois par semaine, la poubelle jaune une fois tous les 15 jours.** Cette adaptation du service va permettre des économies sur les coûts de collecte.

**Pour connaître vos jours de collecte, consultez la carte au dos du magazine.**

Pour mieux vous repérer, des calendriers de collecte (avec les jours) sont en téléchargement sur le site internet du SBA. N'hésitez pas, également, à en faire la demande en mairie de Riom ou au siège du SBA (13 rue Joaquin Perez Carretero).



+ d'infos sur la collecte  
des déchets : [www.sba63.fr](http://www.sba63.fr)  
ou pôle conseil usager :  
04.73.647.444

# Zoom sur le coût et le fonctionnement du service public de gestion des déchets

Le SBA assure la collecte et le transport des déchets des 170 000 habitants de ses 131 communes adhérentes, dont vous faites partie. C'est un service public administré par des élus (5 élus de la ville de Riom siègent au comité syndical du SBA). Nous vous proposons dans ce dossier un éclairage sur le coût et le fonctionnement du service déchets sur votre commune.

## De la TEOM à la TEOMi : pour une taxe plus équitable

Aujourd'hui, pour financer l'enlèvement des déchets, chaque foyer paie une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) calculée à partir de la valeur locative de son logement. Un taux de TEOM est appliqué à la valeur locative, il est voté chaque année par vos élus.

Cet impôt payé avec la taxe foncière (ou dans les charges pour les locataires) n'a aucun lien avec la quantité de déchets produits, le nombre de personnes composant le foyer ou leurs revenus. Son montant a un lien avec votre lieu de résidence. La même famille, dans la même maison, paie une somme différente d'une commune à l'autre. Au SBA, celle-ci varie du simple au quadruple !

Dès 2018, la TEOM devient une TEOMi et intègre une part incitative, variable, liée à la nature et la quantité de déchets produits par le foyer (nombre de levées des bacs ou nombre de dépôts dans les Points d'Apport Volontaire) mesurée cette année. La TEOMi a été votée en juin 2016 par les élus du SBA, confirmée par un vote en juin 2017.

C'est un système de tarification qui s'inscrit dans le cadre des différents textes européens, nationaux (Grenelle de l'environnement, loi sur la transition énergétique) ou régionaux (plan régional des déchets) visant à réduire et recycler nos déchets.

**TEOMi =**

**Part Fixe (78% de la TEOM actuelle)**

**+**

**Part Incitative (ma production de déchets de l'année précédente)**

Nombre de levées des poubelles vertes ou jaunes



Nombre de dépôts dans les Points d'Apport Volontaire



Pour en savoir + et pour estimer votre TEOMi 2018 : [www.sba63.fr](http://www.sba63.fr) ou pôle conseil usager : 04.73.647.444

Les accès et dépôts en déchèterie ne sont pas pris en compte dans la tarification incitative.

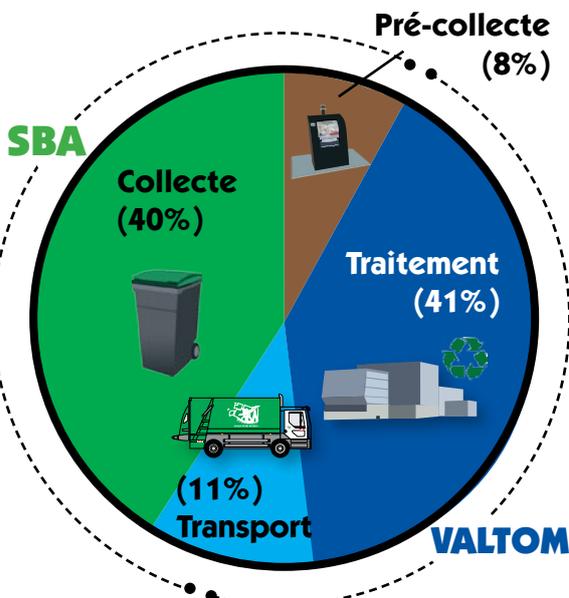
## Que paie la TEOMi ?

La taxe sert à financer le coût de gestion des déchets des 170 000 habitants desservis par le SBA :

- d'abord, la collecte des poubelles vertes et jaunes (et P.A.V.), du verre, du textile et plus de 30 matériaux triés en déchèterie,
- ensuite, le transport de tous les déchets vers les différents centres de traitement appropriés (en 2016, les camions ont parcouru 1 million de kilomètres pour la collecte et 1 million pour le transport),
- enfin et surtout le traitement des déchets : valorisation matière (recyclage, compostage...) et énergétique (incinération...). Cette étape est assurée par le VALTOM. En 2016, le traitement représente le premier poste de dépenses avec 41% des coûts.

En 2017, le prix payé pour les déchets s'élève à 289€ en moyenne par foyer, en baisse de 15€ par rapport à 2016, grâce aux économies réalisées par le SBA sur la collecte. Comme dans toute collectivité, le budget du SBA est obligatoirement équilibré, sans déficit, ni bénéfice. Les sommes perçues par le SBA couvrent les dépenses nécessaires pour collecter, transporter et traiter les déchets.

### Répartition du coût des déchets en 2016 par étape technique (hors coûts de structure) :



## Que devient ma poubelle ?

Le cycle de vie de vos déchets ne s'arrête pas à nos poubelles.

- **Les déchets recyclables** collectés dans les poubelles (et P.A.V.) jaunes sont triés manuellement et mécaniquement en centre de tri. Chaque type de déchet part ensuite vers des centres de recyclage spécialisés selon la matière (aluminium, carton, plastique...). La qualité du tri a une importance capitale. Aujourd'hui, sur le territoire du SBA, près d'1 poubelle sur 4 est mal triée et lorsqu'un déchet « non-conforme » est déposé dans une poubelle jaune, il arrive au centre de tri et il est exclu par les opérateurs. C'est ce que l'on appelle un refus de tri. Tous ces refus qui perturbent la chaîne du recyclage sont mis à part et ensuite ré-acheminés vers d'autres centres de traitement... Ces erreurs entraînent un coût supplémentaire et peuvent même dans certains cas souiller l'ensemble d'une collecte.

- **Les déchets des poubelles vertes** sont transférés au pôle Vernéa (photo) pour être incinérés (valorisation énergétique), méthanisés (valorisation énergétique et matière) ou enfouis.

- **Le verre** collecté en colonne est acheminé chez le verrier, fondu et recyclé.

- **Les 30 types de déchets déposés en déchèteries** sont recyclés selon leur matière. Les déchets verts deviennent du compost, les déchets dangereux ou électriques sont dépollués et recyclés... chaque flux dispose de son propre traitement.

### Répartition des coûts de traitement par type de déchet en 2016

(sur 100 euros dépensés pour le traitement des déchets)



**Le coût de traitement des ordures ménagères et des déchets non-recyclables en déchèterie représente 90% du total... d'où la nécessité de réduire et de trier ses déchets.**





## Ma poubelle

- Les ordures ménagères doivent être déposées dans le bac vert, dans des sacs bien fermés. La poubelle verte peut ainsi être conservée plus longtemps. Les emballages recyclables sont à déposer dans le bac jaune, en vrac. Le verre doit être déposé dans les colonnes à verre.
- La poubelle est équipée d'une puce électronique, qui enregistre le nombre de levées et pas le poids. Une poubelle non pucée ne sera pas collectée.
- Lorsque la collecte tombe un jour férié, celle-ci est remplacée le mercredi de la même semaine.

### Tarifs 2017

	<b>3,23 €</b> / levée		<b>5,06 €</b> / levée		<b>0,96 €</b> / levée		<b>1,31 €</b> / levée
---	--------------------------	--	--------------------------	--	--------------------------	--	--------------------------

### Quelques conseils...



Je sors mon bac la veille au soir du jour de collecte



Je le rentre une fois vidé\*



Je sors mon bac lorsqu'il est plein



Mon bac doit être identifié et comporter une puce électronique



Je contacte le SBA en cas de déménagement / emménagement pour mettre à jour ma consommation



La réparation de mon bac est à la charge du SBA



J'effectue le tri et ne dépose pas de déchets non-conformes dans mon bac



Je ne dépose pas de sacs à côté des bacs : c'est un dépôt sauvage

\* Si vous n'avez pas de solution pour rentrer votre bac dans votre propriété, le SBA peut vous fournir un bac verrouillable. Contactez-nous.

## Mon Point d'Apport Volontaire



En centre-ville, les poubelles individuelles et leurs contraintes ont laissé la place aux colonnes enterrées. Les P.A.V. présentent de nombreux avantages, comme désencombrer les trottoirs et préserver l'esthétique du centre historique. Ils limitent aussi le nombre de camions en circulation, les nuisances sonores...

Une carte individuelle permet d'ouvrir les P.A.V.

Les ordures ménagères doivent être déposées dans des sacs bien fermés de 30 litres (sauf pour les P.A.V. situés en déchèterie ou réservés aux professionnels : 90 litres).

Les emballages recyclables doivent être déposés en vrac (30 litres par apport, 90 litres en déchèterie).

A noter : les tarifs d'accès, moins élevés que pour la collecte en bacs, prennent en compte la contrainte d'apporter ses déchets et les spécificités des usagers en centre-ville (difficulté pour composer ses déchets...).

### Tarifs 2017

	<b>0,50 €</b> / apport		<b>0,11 €</b> / apport		<b>1,50 €</b> / apport		<b>0,35 €</b> / apport
---	---------------------------	---	---------------------------	---	---------------------------	---	---------------------------

### Quelques conseils...



Avec ma carte, j'ai accès à tous les P.A.V. de ma commune et en déchèterie, quand je veux



Le nettoyage et la désinfection des P.A.V. est à la charge du SBA



Je contacte le SBA en cas de déménagement / emménagement pour mettre à jour ma consommation



Je ne dépose pas de sacs à côté des P.A.V. : c'est un dépôt sauvage passible d'une amende



J'effectue le tri et ne dépose pas de déchets non-conformes dans le P.A.V.



Pas de carte ?  
Effectuez votre demande au  
04.73.647.444  
ou sur  
[www.sba63.fr](http://www.sba63.fr)

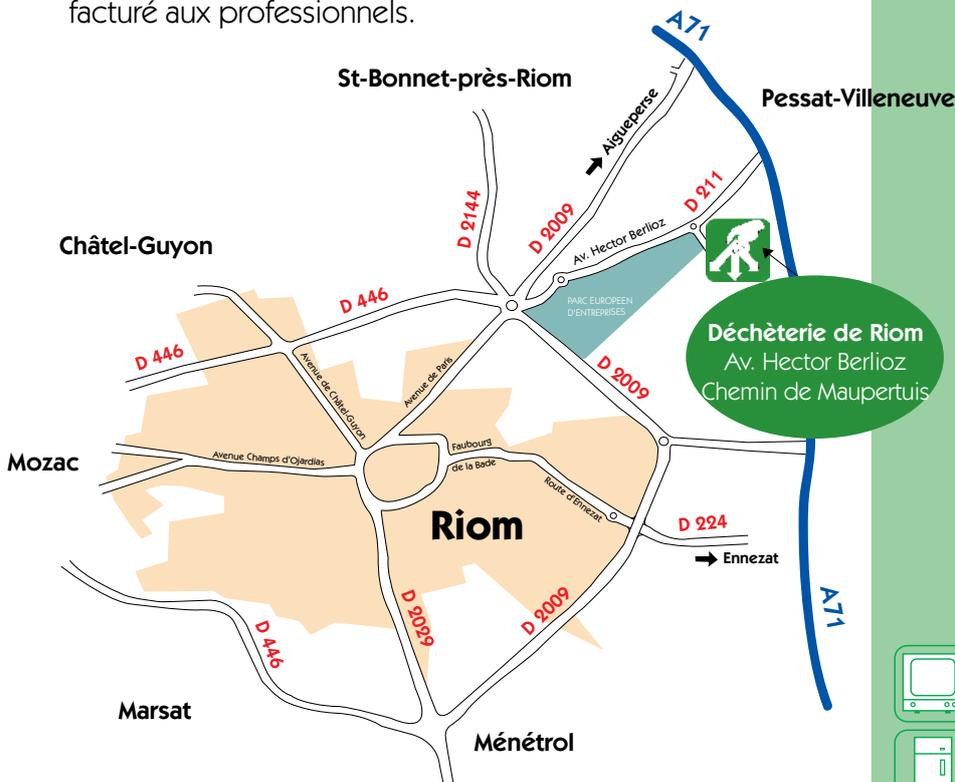


Les bocaux et bouteilles en verre se déposent dans les colonnes, en accès libre et gratuit.

Le centre-ville de Riom dispose aussi de colonnes pour les gros cartons pour jeter gratuitement vos cartons à plat. Enfin, les colonnes à textile du Relais et d'Emmaüs sont également à votre disposition. **Attention ! Les dépôts de sacs et d'encombrants au sol sont interdits et passibles d'amendes et de facturation de frais de nettoyage.**

## Ma déchèterie

Pour tous les déchets qui ne se jettent pas dans les poubelles ou les P.A.V., il y a la déchèterie. Vous pouvez y accéder grâce votre carte. Les passages et les quantités de déchets apportés ne sont pas pris en compte dans le calcul de votre Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative. Ce service est uniquement facturé aux professionnels.



Horaires : du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 19h (18h l'hiver). Le samedi de 8h à 19h (18h l'hiver).

## Réduire ses déchets

Composter ses déchets organiques, éviter le gaspillage alimentaire, acheter peu de produits sur-emballés, apposer un stop-pub sur sa boîte aux lettres... sont autant de gestes simples permettant de réduire ses déchets.

Pour en savoir + sur le tri des déchets et les bons gestes pour les réduire, rendez-vous sur [www.sba63.fr](http://www.sba63.fr)



## Déchets acceptés :



### Déchets verts

Taille d'arbre, branchage, tonte de gazon, feuilles mortes...



### Bois

Non traité : meubles, palettes, caisses...



### Ferraille

Cadres de vélos, ustensiles de cuisine, mobilier et découpes...



### Gravats

Pierres, parpaings, terre...



### Plâtre



### Grands cartons



### Papiers

Livres, annuaires...



### Piles & batteries



### Verre



### Huiles de vidange (et leurs bidons)



### Déchets Dangereux des Ménages

Peintures, vernis, colle, cire, détergent, diluant, lubrifiant, aérosols, produits toxiques, désherbant, engrais, ampoules (néons, halogènes...)



### Cartouches d'encre



### Encombrants non-recyclables

Tapis, revêtements...



### Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Petits appareils (fer à repasser, jeu électronique, voiture télécommandée...), écrans (TV, ordinateur...), électroménager Froid (congélateur, frigidaire...), électroménager Hors Froid (machine à laver, four...).



### Pneumatiques



### Plastique dur et souple

Seaux, bassines, tuyaux, jouets, bâches...



### Polystyrène

Polystyrène expansé seulement



### Espace réemploi

Jouets, petit mobilier, objets réutilisables...



### Mobilier

Armoires, matelas, sommiers...



### Déchets de soins à risque infectieux

Seringues

# Nouvelle carte des collectes - Riom

## A compter du 2 octobre 2017

SECTEUR P.A.V.



### SECTEUR 1

Collecte des ordures ménagères



**le VENDREDI**

Collecte des emballages recyclables



**1 JEUDI sur 2**

à compter du jeudi 5 octobre  
(jeudi 5 octobre, jeudi 19  
octobre, 2 novembre...)

### SECTEUR 2

Collecte des ordures ménagères



**le MARDI**

Collecte des emballages recyclables

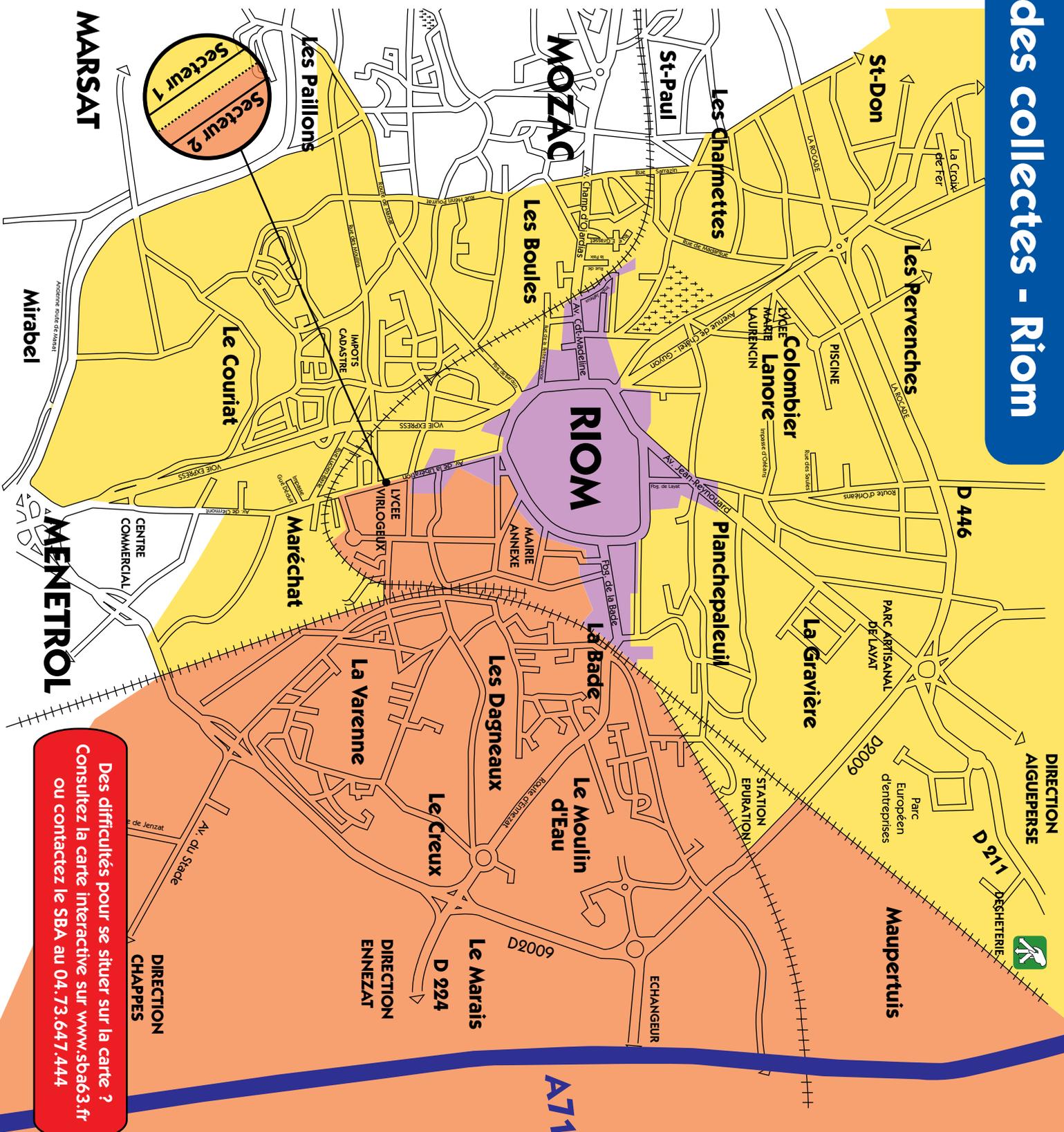
**1 JEUDI sur 2**

à compter du jeudi 12 octobre  
(jeudi 12 octobre, 26 octobre,  
9 novembre...)

- Horaires de collecte : 4h30 - 22h

- Consignes : merci de sortir votre bac la veille au soir et de le positionner à son point de présentation, les poignées dirigées vers la chaussée.

- Jours fériés : les collectes prévues les jours fériés sont assurées le mercredi de la semaine correspondante.



Des difficultés pour se situer sur la carte ?  
Consultez la carte interactive sur [www.sba63.fr](http://www.sba63.fr)  
ou contactez le SBA au 04.73.647.444